COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Norbert MARCK, Maire

Présents : *FOUSSE Louis, JUNGER Anthony, THERET Linda, ALONZ Aldo, FELTEN Mathieu, GERARDY Louis, HAHN Christelle, LAUMESFELT Aurélie, LECOMTE Michel, MAGINI Emilie, NESLER Jean-Baptiste, TATON Angélique, ZECH Pierre*

Procurations : *VANDEMEULEBROUCKE David donne procuration à GERARDY Louis*
ALONZ Aldo donne procuration à FELTEN Mathieu

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêtés du Maire :

- Arrêté n° 28 du 16/10/20 pour occupation du domaine public avec rétrécissement de chaussée rue St Fiacre ;

Dépenses :

- 3ème Acompte de participation au fonctionnement-MAGNASCOLE : 5 515€ TTC
- 4ème Acompte de participation au fonctionnement-MAGNASCOLE : 5 611€ TTC

Commande :

- 150 paniers garnis à 31.40€ l'unité, soit 4 867 € TTC

2. Approbation de la séance du 1er octobre 20

Le Maire entendu, l'assemblée adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de séance du conseil municipal qui s'est tenu le 1er octobre 2020.

3. Achat d'un camion benne

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté différentes offres, décide l'acquisition d'un camion – plateau de marque IVECO avec hayon élévateur, modèle 35C15, diesel, immatriculé DB-903-HC, appartenant à monsieur Anthony JOUARD domicilié 12 rue Bayard à CHARLEVILLE-MEZIERES (08), pour la somme de 17 000€ TTC.
Le Conseil autorise le Maire à signer tout document relatif à l'achat du camion.

4. Décision modificative du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif 20120 comme suit pour le paiement des factures menuiserie et lave-verres au foyer :

Section d'Investissement

N° article et intitulé		N° programme et intitulé		-	+
21318	Construction des autres bâtiments publics	52	Eglise	8 000 €	
21318	Construction des autres bâtiments publics	77	Foyer		8 000 €

5. Achat d'ordinateurs et d'un téléviseur

Après avoir examiné et comparé les différentes offres, le conseil décide de retenir les offres suivantes :

offres BOULANGER :

- Téléviseur Led Samsung UE65TU7125, au tarif de 699.00€ TTC
- Support mural TV Essentielb Mouv TV 32-75 au tarif de 129.99€ TTC

offres Externalys

- PC DELL Inspiron Intel Core i7 de 10è génération, 16 Mo, 8 Go, Windows 10, 64 bits, disque SSD, lecteur DVD, Microsoft Office famille et étudiant 2019, écran ASUS VA24EHE, 23.8'', récupération des données ancien poste, installation programmes (2h), matériel configuré et installé au tarif de 1 567.75€ TTC

offre Menuiserie

- Portable DELL Inspiron 17 série 3000-3793, Intel Core i7 de 10è génération, 16 Mo, 8 Go, Windows 10, 64 bits, écran 17.3'', Disque SSD, lecteur DVD, Microsoft Office famille et étudiant 2019, récupération des données ancien poste, installation programmes (2h), matériel configuré et installé au tarif de 1 204.78€ TTC

6. Reprise partielle de provision pour risque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les procès contre les époux RODONDI relatifs à l'affichage publicitaire illégal et pour construction sur le domaine public communal.
Considérant que des dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées lorsqu'une première décision de justice rend probable le risque de mise à la charge de la commune d'une dépense ;
Considérant que le Conseil municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et inscrit au budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative ;

Considérant le jugement en appel rendu le 15 novembre 2019 par le Tribunal administratif de Strasbourg ;
Il est proposé au Conseil municipal une reprise partielle de la somme de 5 500 € pour l'affaire opposant la commune aux époux RODONDI.
L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées

- décide la reprise partielle pour un montant de 5 500 € à l'article 7875 (reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels)
- Conserve un montant de 1 500€ à l'article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles ».

7. Exonération de taxe d'aménagement des abris de jardins inférieurs à 20m²

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-9 modifié par la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 ;
Vu la délibération prise par le Conseil municipal le 13 décembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement et fixant le taux communal à 3 %, sur l'ensemble de son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'exonérer** en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, **les surfaces des abris de jardin qui sont inférieurs à 20m² soumis à déclaration préalable**

Adopté à 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.
La présente délibération est valable pour la durée du mandat. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2è mois suivant son adoption.

8. Loyer logement A- 63 rue des Marronniers

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, de fixer le prix du loyer du logement n°A au 63 rue des Marronniers qui sera vacant en janvier 2021, à **600 €** par mois.

9. Projet d'enfouissement des réseaux secs

Le Maire entendu sur le projet d'enfouissement des réseaux secs, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer les études et marchés de travaux relatifs à l'aménagement des routes de Sierck, de Malling, de la Croix et de la Ceriseraie ;
- à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs, des concessionnaires réseaux et organismes affiliés.

10. Devis plans topographiques et parcellaires

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux, le Maire présente le devis de Frédéric Gallani, Géomètre à Thionville, pour la réalisation de plans topographiques et parcellaires du type « corps de rues » de 1 380 mètres linéaires pour un montant de 8 000€ HT.
Après en avoir débattu, l'ensemble des membres présents accepte le devis.

11. Rapport annuel 2019 SIE

Conformément aux dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article 40-art. L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de contrôle du concessionnaire SIE - 2019 est présenté au Conseil municipal. Après en avoir débattu, **le rapport est approuvé dans son intégralité, à l'unanimité**.

Fin de la séance à 22h04mn

MARCK Norbert *FOUSSE Louis* *JUNGER Anthony* *THERET Linda*

FELTEN Mathieu *HAHN Christelle* *LAUMESFELT Aurélie*

LECOMTE Michel *MAGINI Emilie* *NESLER Jean-Baptiste*

GERARDY Louis *TATON Angélique* *ZECH Pierre*